

**Aide aux manifestations sportives, aux conventions d'objectifs et de développement sportif, à la licence aux clubs sportifs, à la formation et l'information des cadres, aux championnats d'Alsace, à l'association départementale de la Protection civile du Bas-Rhin et au soutien des opérations Mercredis du sport Saison 2014/2015**

**Rapport n° CP/2014/848**

**Service gestionnaire :**

Service des sports

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de masse.

Dans le cadre des orientations de la politique départementale sportive, portant sur un soutien fort aux associations pour favoriser la pratique sportive, il est proposé de poursuivre l'implication du Département dans le domaine du sport de masse.

**Manifestations sportives**

La commission des sports s'est prononcée favorablement pour l'attribution d'une subvention en vue de l'organisation d'un tournoi international de tir à Strasbourg, ainsi que la mise en œuvre d'une action de sensibilisation à une pratique respectueuse du patrimoine rupestre naturel et culturel dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord, organisée par le Comité départemental du Bas-Rhin de la fédération française de la montagne et de l'escalade.

Le Sycoparc anime une charte « pour une pratique respectueuse de l'escalade dans les Vosges du Nord » sur son territoire depuis 15 ans.

Il est apparu essentiel de trouver de nouveaux canaux de sensibilisation des pratiquants, notamment pour permettre de toucher les pratiquants libres, non-fédérés. Le Langenfels (Lembach) a été identifié comme un site très fréquenté, posant des problèmes d'impact sur le milieu (érosion, déchets, ...). Une première expérimentation a eu lieu en 2013-2014 sur ce site.

Après un retour d'expérience positif, l'expérimentation pourrait être étendue sur d'autres sites des Vosges du Nord, notamment ceux inscrits au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

Les objectifs de cette action sont :

- sensibiliser les grimpeurs et randonneurs au fait qu'un rocher, une falaise est un habitat naturel hébergeant différentes espèces faunistiques et floristiques et parfois même des vestiges archéologiques,
- promouvoir les bonnes pratiques et comportements respectueux de l'environnement et du patrimoine (châteaux inscrits ou classés aux monuments historiques).

Cette action prendra la forme de cinq journées d'intervention sur différents sites, en utilisant la technique dite du maraudage. Deux animateurs, un francophone et un germanophone (association les Piverts et NaturErlebnis Zentrum Wappenschmiede) interviendront sur site en allant au contact des randonneurs et des grimpeurs.

Pour pouvoir mettre en œuvre cette action, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 970 € au comité départemental du Bas-Rhin de la fédération française de la montagne et de l'escalade.

### **Conventions d'objectifs et de développement sportif**

Le dispositif de conventionnement avec les comités départementaux a permis de passer d'une logique de guichet à celle de projet. Outre une maîtrise plus grande des coûts, il a eu pour effet la réalisation d'actions en adéquation avec les priorités départementales, une meilleure valorisation du soutien départemental et le développement de l'accompagnement des partenaires.

Par ailleurs, le développement maîtrisé des sports de nature, compétence obligatoire dédiée au Département, constitue depuis décembre 2011 le cinquième axe prioritaire de la politique sportive Départementale.

Un moyen de répondre à cet enjeu de développement réside dans la contractualisation globale avec les comités départementaux sportifs représentant les sports de nature.

La mise en place de conventions d'objectifs en 2014 avec ces comités départementaux permettrait une cohérence de la politique « sports de nature » en lien avec le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires.

Elle apportera une plus grande lisibilité des politiques de développement menées par les partenaires du Département en matière d'animation des territoires, de gestion des sites et de soutien à la vie associative.

Dans ce contexte, il est proposé d'approuver les conventions d'objectifs et financières pour l'année 2014 avec les comités sportifs suivants :

- le comité départemental de la montagne et de l'escalade, pour un soutien départemental de 12 000 €
- le comité départemental de canoë-kayak, pour un soutien départemental de 4 000 €.

### **Aide à la licence aux clubs sportifs**

Le Département accorde, pour la saison sportive 2012/2013, une aide au fonctionnement des :

#### Associations :

- 7,68 € par licencié de moins de 18 ans ;
- forfait de 24 € pour les associations ayant trois ou moins de trois licenciés.

#### Comités départementaux :

- part fixe de 480 € à chaque comité départemental, quel que soit le nombre de licenciés ;
- une part variable et progressive selon le nombre de licenciés réel avec les taux suivants :
  - 0,43 € pour moins de 500 licenciés ;
  - 0,48 € de 500 à 5 000 licenciés ;
  - 0,53 € pour plus de 5 000 licenciés.

Le nombre de licenciés réel comptabilisé comprend l'ensemble des licenciés, tous âges confondus, pour toutes licences annuelles.

### **Aide à l'Association départementale de la protection civile du Bas-Rhin**

Cette association est chargée d'assurer en hiver, l'organisation et le maintien d'un poste de secours au Champ du Feu lors de l'ouverture des pistes de ski, conformément au plan de secours départemental montagne, approuvé par arrêté préfectoral.

La subvention de fonctionnement versée à l'Association Départementale de Protection Civile du Bas-Rhin permet en outre, d'assurer une partie de son fonctionnement actuel. Pour 2014, le montant de l'aide départementale est de 20 000 €.

### **Soutien aux opérations de promotion et d'animation « Les mercredis du sport Conseil Général du Bas-Rhin » saison 2014/2015**

Le Conseil Général finance depuis plusieurs années, des opérations d'animation et de promotion du sport en direction des jeunes dans le département, intitulées "les mercredis du sport Conseil Général du Bas-Rhin".

Sur la base de partenariats établis avec des structures sportives d'élite, ces animations visent à :

- encourager la pratique sportive chez les jeunes,
- promouvoir les valeurs fondamentales du sport : courage, respect, effort, fairplay,
- contribuer au développement de la discipline sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, les joueurs des équipes premières se déplacent plusieurs fois au cours de la saison (entre 8 et 10 animations) dans le club d'un canton, au cours d'un mercredi après-midi. Une séance d'entraînement dirigée par les joueurs de haut niveau et l'encadrement technique du club est proposée aux jeunes.

L'ensemble des animations sont gratuites. Les comités sportifs départementaux de chaque discipline représentée sont par ailleurs associés à la démarche, plus spécifiquement dans le choix des clubs visités.

La commission des sports souhaite favoriser la diffusion de ces animations sur l'ensemble du territoire en privilégiant les cantons non pourvus à ce jour.

Le dispositif fait l'objet d'une convention de partenariat avec les structures concernées.

Les partenaires du Département pour cette opération sont :

- la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace (les mercredis du foot)
- la SASP Alsace Promo Hand (SAHB) (les mercredis du hand).

Dans le cadre des « mercredis du sport », le Département apporte également son soutien depuis de nombreuses années à la S.A.E.M.S.L. S.I.G. Basket pour la mise en œuvre d'une opération d'animation sportive nommée « Promo Basket ».

Pour la saison 2014/2015, la S.A.E.M.S.L. S.I.G. propose une évolution de son action et présente le " Trophée CG 67 ". Cette opération succède à « Promo basket » et s'adresse aux jeunes basketteurs bas-rhinois.

Elle consiste en l'organisation d'un tournoi disputé entre 8 équipes de joueurs évoluant dans une équipe jeune d'un club bas-rhinois. Les phases de jeu se déroulent à la mi-temps des matchs à domicile de l'équipe première de la SIG. Au total, neuf soirées sont programmées.

La neuvième soirée est consacrée à la remise du trophée en présence des élus du Conseil Général au cours de la mi-temps d'un match de « play-off » de la SIG.

La commission des sports propose la reconduction du partenariat avec les structures concernées pour la saison 2014/2015, et le versement d'un acompte de 28 800 € à chacun des partenaires en 2014.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
--------------------------------	-----------------	--	-----------------------------------	------------------

21129	65-6574-32	101 700,00 €	4 181,27 €	3 738,00 €
30301	65-6574-32	828 400,00 €	17 400,00 €	16 000,00 €
15261	65-6574-32	444 190,00 €	13 862,23 €	1 474,56 €
15263	65-6574-32	4 800,00 €	3 936,00 €	3 360,00 €
15265	65-6574-32	51 300,00 €	13 356,87 €	13 322,15 €
16627	65-6574-12	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
15275	65-6574-32	104 200,00 €	89 000,00 €	86 400,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 144 294,71 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :*

- 3 738,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 16 000,00 € au titre des conventions d'objectifs avec les comités départementaux sportifs ;
- 1 474,56 € au titre de l'aide à la licence aux clubs sportifs ;
- 3 360,00 € au titre de l'aide à la formation et l'information des cadres ;
- 13 322,15 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace ;
- 20 000,00 € au titre de l'aide à l'association départementale de la Protection civile du Bas-Rhin ;
- 86 400,00 € au soutien des opérations Mercredis du Sport saison 2014/2015.

*Elle autorise le président du Conseil Général à signer les conventions d'objectifs et/ou de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :*

- le comité départemental de canoë-kayak ;
- le comité départemental de la montagne et de l'escalade ;
- la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace ;
- la SASP Alsace Promo Hand (SAHB) ;
- la SAEMSL SIG Basket .

*Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.*

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL